

ANNEXE III

REFERENTIEL DE FORMATION

DOMAINES DE COMPETENCES VISES	DOMAINES DE FORMATION	CONTENU INDICATIF
<p>Domaine de compétences 1 - Connaissance de la personne</p> <p>1.1. Situer la personne aux différents stades de son développement</p> <p>1.2. Situer la personne aidée dans son contexte social et culturel</p> <p>1.3. Appréhender les incidences des pathologies, handicaps et déficiences dans la vie quotidienne des personnes</p>	<p>DF1 - Connaissance de la personne</p> <p>105 heures d'enseignement théorique</p>	<p>Approche du développement de la personne tout au long de la vie sur les plans physique, psychologique et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'anatomie et la physiologie des grandes fonctions, - la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, la vieillesse et la fin de vie, - les moments clés de la construction de l'identité de l'individu, - les représentations sociales des différents âges de la vie. <p>Le contexte social et culturel et ses enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les principaux phénomènes de société, - l'évolution de la famille (parentalité et fonctions parentales) - sensibilisation aux orientations politiques de santé publique, - la diversité des cultures, - l'immigration, - l'insertion sociale et l'exclusion des personnes en situation de précarité, - les inadaptations sociales (marginalité, délinquance,...) et leurs conséquences. <p>Approche des pathologies de la personne, leurs répercussions sur l'individu et sur son environnement social et familial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la notion de santé, - le normal et le pathologique, la notion de normalité, - la dépendance et l'autonomie, - les notions de handicap, de déficience et d'inadaptation. - les différentes situations de handicap, - les principaux facteurs de risques (alcool, tabac, obésité, hypertension artérielle,...), les pratiques addictives, - les maladies psychiques, les souffrances psychiques - les maladies infectieuses, - les principales pathologies néonatales, infantiles ou liées au vieillissement (maladie d'Alzheimer, etc.), - les incidences des pathologies et des déficiences sur la vie quotidienne des personnes, - la prise en compte de la douleur.
<p>Domaine de compétences 2 - Accompagnement et aide individualisée dans les actes</p>	<p>DF2 - Accompagnement et aide individualisée dans les actes</p>	<p>Les besoins fondamentaux de l'être humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les besoins spécifiques de l'enfant (équilibre et rythme alimentaires,...), - les besoins spécifiques des malades (régimes alimentaires,...). <p>Les techniques d'hygiène et de soin de la personne :</p>

<p>essentiels de la vie quotidienne</p> <p>2.1. Assurer le confort, la sécurité et l'aide aux activités motrices et aux déplacements</p> <p>2.2. Etablir une relation d'aide en stimulant l'autonomie des personnes</p> <p>2.3. Repérer et évaluer les besoins et les capacités de la personne aidée dans les actes de la vie quotidienne</p> <p>2.4. Contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux afin d'assurer une bonne hygiène de vie</p> <p>2.5. Détecter les signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal être et prendre les dispositions adaptées</p>	<p>essentiels de la vie quotidienne</p> <p>91 heures d'enseignement théorique</p> <p>175 heures de formation pratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les principaux paramètres de surveillance de la santé, - l'aide à la prise de médicaments, - l'hygiène corporelle, - l'hygiène alimentaire, - les rythmes du sommeil, - les techniques d'amélioration du bien être de la personne et techniques de confort, - notions de puériculture <p>Les compétences des auxiliaires de vie sociale et leurs limites en matière de soin et d'hygiène.</p> <p>Les techniques d'aide aux activités motrices et aux gestes de la vie quotidienne ::</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ergonomie, connaissance des aides techniques et appareillages, - la manutention adaptée aux personnes, - l'AFPS (avec validation de l'examen), <p>L'utilisation des techniques d'observation et d'analyse de la situation de la personne aux temps clé du quotidien comme support de la relation d'aide.</p>
<p>Domaine de compétences 3 - Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle</p> <p>3.1. Avoir une communication adaptée à la personne</p> <p>3.2. Favoriser et accompagner les relations familiales et sociales de la personne</p>	<p>DF3 - Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle</p> <p>70 heures d'enseignement théorique</p>	<p>L'isolement des personnes et ses conséquences.</p> <p>La prévention de l'isolement par le maintien des relations avec l'entourage familial et l'environnement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la communication avec les familles et les autres aidants naturels : <ul style="list-style-type: none"> - les relations avec les membres de la famille (intergénérationnelles, fratries, place des grands-parents...), - les situations de crise au sein de la famille, - la socialisation et l'inscription dans la vie citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> - repérage des activités proposées sur un territoire, - repérage de l'accessibilité des activités - les relations avec l'entourage proche et le voisinage. <p>Les techniques d'animation adaptées aux personnes en fonction de leurs habitudes, de leurs envies et de leurs repères culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien de l'autonomie des personnes dépendantes par des

		<p>activités de stimulation de la mémoire ou de l'activité motrice,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les activités d'éveil de l'enfant, - les activités quotidiennes et de loisirs. <p>Techniques de communication verbale et non verbale.</p>
<p>Domaine de compétences 4 - Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne</p> <p>4.1. Réaliser des repas adaptés et attractifs</p> <p>4.2. Réaliser des achats alimentaires et participer à l'élaboration des menus</p> <p>4.3. Entretenir le linge et les vêtements</p> <p>4.4. Entretenir le cadre de vie</p> <p>4.5. Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives courantes</p>	<p>DF 4 - Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne</p> <p>77 heures d'enseignement théorique</p>	<p>Alimentation et cuisine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les achats alimentaires - les principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires - les techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes (notamment aux nourrissons), - l'utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile, - la personne et son rapport à la nourriture : plaisir et convivialité, - alimentation et culture, <p>Entretien du linge</p> <ul style="list-style-type: none"> - propriétés des différents textiles, lecture des codes d'entretien - emploi du matériel et produits en fonction des textiles - techniques courantes de lavage et repassage - petites réparations de vêtements - vêtement et image de soi <p>Entretien du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène et sécurité du logement : <ul style="list-style-type: none"> - adaptations et améliorations du cadre de vie, - prévention des accidents domestiques, - connaissance et utilisation des produits, matériels et équipements (dont techniques ménagères), - organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne, <p>Gestion courante du budget quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notions de gestion du budget familial, - principales mesures de protection des consommateurs, - gestion de documents administratifs courants, notion de classement.
<p>Domaine de compétences 5 - Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé</p> <p>5.1. Analyser les besoins et attentes de la personne dans tous les aspects de sa vie</p>	<p>DF 5 - Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé</p> <p>91 heures d'enseignement théorique</p>	<p>Les droits des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les droits des personnes et l'évolution de leur mise en application dans le champ sanitaire et social, - l'évolution du cadre juridique (lois du 2 janvier 2002 et du 4 mars 2004), - le projet individualisé, - le dispositif de protection des personnes (enfance, majeurs protégés), <p>Approche des méthodes et techniques d'élaboration et de mise en œuvre du projet individualisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation d'une situation, collecte et sélection des

<p>5.2. Adopter des comportements qui respectent la personne et son lieu de vie</p> <p>5.3. Contribuer à l'élaboration du projet d'individualisé</p> <p>5.4. Organiser son intervention à partir du projet individualisé</p> <p>5.5. Analyser et rendre compte de son intervention</p>	<p>210 heures de formation pratique</p>	<p>informations,</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse des informations recueillies, - participation à l'élaboration du projet individualisé en liaison avec l'encadrement et la personne et définition des priorités d'action en fonction des besoins et des ressources de la personne, - planification, organisation et adaptation de l'intervention en lien avec l'encadrement et /ou le réseau d'intervenants et la personne, - participation à l'évaluation du projet individualisé. - le rendu compte de l'intervention. <p>L'éthique et la déontologie de la pratique professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - le respect de l'usager dans ses droits, ses choix de vie, sa dignité, ses croyances, sa culture ; la discrétion, - la prise de recul face aux difficultés des personnes, - la dimension affective de la relation, - la gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne, - la prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance, - les responsabilités civile et pénale. <p>Accompagnement méthodologique à l'épreuve</p>
<p>Domaine de compétences 6 - Communication professionnelle et vie institutionnelle</p> <p>6.1. Travailler en équipe pluri-professionnelle</p> <p>6.2. Identifier les principaux dispositifs sociaux afin d'orienter la personne aidée vers les acteurs compétents</p> <p>6.3. Positionner l'intervention à domicile dans le champ de l'action sociale et médico-sociale</p> <p>6.4. Participer à la vie de l'établissement ou du service</p>	<p>DF 6 - Communication professionnelle et vie institutionnelle</p> <p>70 heures d'enseignement théorique</p> <p>175 heures de formation pratique</p>	<p>Approche des politiques sociales et de leurs acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de l'Etat et des collectivités locales, - les principales institutions sociales et médico-sociales et leur fonctionnement, - l'organisation du secteur de l'aide à domicile, - les acteurs de l'aide à domicile : services prestataires, mandataires, l'emploi direct, - les différents dispositifs d'aide et de prise en charge des personnes <p>Vie institutionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet institutionnel et l'organisation de la structure (organigramme, relations fonctionnelles et hiérarchiques, les méthodes de travail et la communication interne, etc...), - la notion d'équipe pluri-professionnelle, - notions de droit du travail, les différents statuts des salariés intervenant à domicile - la coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants. - sensibilisation à l'accueil de nouveaux professionnels, - la notion de qualité du service rendu par l'institution et par les professionnels et leur évaluation. <p>La communication professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le recueil et le tri des informations, - la transmission de l'information, - la discrétion, la notion de secret professionnel

		<ul style="list-style-type: none">- la qualité de l'expression écrite- les différents écrits professionnels,- la prise de parole en réunion, <p>L'intervention à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none">- la place (spécificité et complémentarité) de l'intervenant à domicile au sein des équipes pluri-professionnelles (éducation, soin, etc.) et à l'entourage familial et social,- les limites de l'intervention,- la réflexion sur les pratiques professionnelles. <p>L'intervention dans un espace privatif et ses enjeux</p>
--	--	---